



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
2012/04/02

Pour renseignements : Beverly Stears
Service des communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-4984 ou 1 800 222-9775

Le Rapport annuel 2011 de Travail sécuritaire NB présente des résultats positifs

L'un des taux de blessures le plus bas au pays, une durée des réclamations réduite et un pourcentage de capitalisation de 116,9 % : voilà quelques-uns des faits saillants dont fait état le *Rapport annuel 2011* de Travail sécuritaire NB, qui a été présenté récemment.

Le rapport donne les buts et les cibles de l'organisme, que le conseil d'administration a établis, ainsi que les mesures du rendement et les états financiers.

En 2011, Travail sécuritaire NB a atteint les cibles en matière de sécurité, de reprise du travail, d'équilibre ainsi que de satisfaction et d'engagement des employés. Le nombre de blessures de la province a diminué de 1 % pour devenir le deuxième nombre d'accidents le plus bas au pays. La durée des réclamations a diminué de 1,2 %.

« Puisque les blessures et la durée des réclamations font augmenter nos coûts, c'est une très bonne nouvelle pour tous », a indiqué la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker. « Je suis fière de ces résultats. Cela me dit que de plus en plus de travailleurs et d'employeurs considèrent les blessures subies au travail comme étant inacceptables, plutôt qu'inévitables. Cet état de choses se traduit non seulement par une diminution des répercussions physiques et émotionnelles des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, qui compte plus que toute autre chose, mais également par une réduction des coûts », a-t-elle ajouté.

Grâce à des coûts de réclamation et à des frais d'administration inférieurs à ceux prévus au budget, Travail sécuritaire NB a enregistré un excédent de 55 millions de dollars, ce qui représente une pleine capitalisation de 116,9 %.

Le niveau de capitalisation solide a donné lieu à une diminution du taux de cotisation moyen provisoire, qui se chiffre à 1,70 \$ en 2012, comparativement à 2,08 \$ en 2010 et à 2,00 \$ en 2011. Le taux de cotisation moyen du Nouveau-Brunswick continue de demeurer le plus bas au Canada atlantique.

« Le fait que l'organisme ait maintenu une pleine capitalisation est avantageux à la fois pour les employeurs et les travailleurs », a indiqué le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams. « La pleine capitalisation favorise la stabilité des taux de cotisation en réduisant l'effet des fluctuations d'un exercice à l'autre,

des désastres et d'autres événements. Elle représente également des prestations assurées pour les travailleurs blessés », a-t-il ajouté.

« Je tiens à féliciter les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois qui nous ont aidés à atteindre ces résultats en réduisant le nombre de blessures et de réclamations avec interruption de travail ainsi que la durée de ces réclamations. Je veux également remercier le conseil d'administration, la direction et les employés de Travail sécuritaire NB de leur appui continu et de leur travail acharné en vue d'atteindre sa vision de lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. »

Le *Rapport annuel 2011* de Travail sécuritaire NB est disponible en ligne, à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Il administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les blessures subies au travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs, et régie par la *Loi sur les accidents du travail* et la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.